

# Poitou-Charentes Nature

Union Centre Atlantique  
pour la Protection de la Nature et de l'Environnement

## RAPPORT MORAL 2022

AG du 28 juin 2023 Ruelle-sur-Touvre (16)

**Michel LEVASSEUR, Co-Président  
en charges des Finances et des Ressources Humaines**

Le rapport moral que je vous présente, n'a pas vocation à être exhaustif sur les événements qu'a connus notre fédération en 2022, mais il reflète ce que ressent un administrateur Co-Président en charge de la gestion financière et des personnels.

Au cours du premier trimestre nous avons dû licencier le coordinateur pour faute grave. Ce point est présenté dans le compte rendu d'activité.

En fait, les difficultés rencontrées au cours de l'année, résultent plus de décisions de nos financeurs institutionnels que de cet épisode malheureux.

### Les contrats d'objectifs

Le montage des dossiers de financement des contrats d'objectifs est complexe, car il résulte d'un travail collectif sur un territoire de plusieurs départements. Et il doit être cofinancé pour être validé par les collectivités. Or en 2021, la région n'a plus accepté de modifier le pourcentage que représente sa part dans le financement global. Une petite décision qui a de graves conséquences sur nos équilibres financiers. En effet dans le cas d'une réduction de la part d'un autre financeur, nous devons tout de même, effectuer des dépenses qui ne sont pas financées, et cela pour ne pas perdre une partie du financement de la Région, ce qui implique un auto financement des associations. Pour 2022, la DREAL n'a pas financé de nouveaux projets et contrairement à ce qui nous avait été annoncé par les autres partenaires, les montants attribués ont été inférieurs aux prévisions.

Dans ce contexte de restriction, nous avons été invités par la Région à nous engager dans le financement de l'Europe à travers les fonds FEDER. En juillet, avant le dépôt des programmes pour 2023, les informations connues étaient favorables pour les intégrer dans nos projets.

Mais en octobre, après le dépôt de nos dossiers, une nouvelle règle de la région Nouvelle Aquitaine sur les fonds FEDER est annoncée. Pour qu'un salarié soit éligible aux dépenses du FEDER, il doit au minimum travailler 10 % de son temps sur le programme et la masse salariale doit dépasser 70 % du budget. En collaboration avec notre confédération FNE NA nous avons fait un recours, malgré les explications techniques du réel impact de cette mesure sur le remboursement de nos dépenses, nous n'avons pas obtenu gain de cause.

Néanmoins, malgré des restrictions budgétaires la Région Nouvelle Aquitaine s'est engagée à maintenir notre dotation d'avant 2019.



Poitou-Charentes  
**Nature**

14 rue Jean Moulin – 86240 FONTAINE LE COMTE

☎ 05.49.88.99.23 Courriel : [contact@pcnature.fr](mailto:contact@pcnature.fr)

[www.poitou-charentes-nature.asso.fr](http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr)

Association Loi 1901 affiliée à France Nature Environnement, agréée au titre de l'article 40 de la Loi du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature et de l'article L.160 -1 du Code de l'Urbanisme, dans un cadre interdépartemental.



# Poitou-Charentes Nature

Union Centre Atlantique  
pour la Protection de la Nature et de l'Environnement

## Assemblée Générale

En juin, l'assemblée générale s'est tenue malgré l'absence du coordinateur associatif. La coordinatrice et le responsable administratif et financier ont repris cette charge de travail supplémentaire. Malgré toutes les difficultés que cela représente, ils ont pu présenter les documents règlementaires à l'assemblée générale. Ainsi le commissaire aux comptes, après avoir validé les documents comptables, a pu remercier les salariés pour la qualité de leur travail, comme je tiens moi-même à le faire.

## Renouvellement de l'agrément

Le 28 juin 2022, nous avons déposé le dossier de demande de renouvellement de l'agrément au titre de l'article L 141-1 du code de l'environnement. Le 11 juillet celui de demande d'habilitation pour siéger dans les instances consultatives au titre de l'article L 141\_3 du code de l'environnement. Ces démarches se sont conclues par la publication des arrêtés n°2022-DCPPAT/BE-175 et 176 autorisant, dans le cadre de la région Nouvelle Aquitaine, Poitou Charentes Nature a siégé et intervenir pour une période de 5 ans à compter du 14 octobre 2022.

## Le suivi des mesures compensatoires LISEA

La coordination du suivi des mesures compensatoires assuré par PCN, représente une charge de travail conséquente mais celle-ci permet à nos associations et à LISEA de structurer les interventions et de garantir la pérennité du suivi. Le dossier des sites à échantillonner a fait l'objet de plusieurs réunions de cadrage. La diversité des enjeux de compensation pour le suivi des espèces et le nombre de sites avec des statuts différents, rendent complexe la mise en œuvre d'une planification avec un échantillonnage aléatoire représentatif. Mais l'objectif de finaliser ce dossier, en 2023 est attendu par LISEA.

## Les recours juridiques

La mobilisation des associations sur la gestion de l'eau et tout particulièrement l'irrigation, s'est concrétisée par un travail collectif de rédaction de communiqué de presse sur les recours collectifs contre les arrêtés autorisant le stockage de l'eau dans des réserves. Durant l'été, la couverture médiatique de l'enjeu de la disponibilité de l'eau a été nationale. L'épisode de sécheresse et les épisodes de canicules ont permis une prise de conscience de la rareté de l'eau, bien commun malmené par des abus de prélèvement.

## Conclusion

En conclusion, le point positif que l'on peut retenir de cette année 2022, est la mobilisation des associations, des administrateurs et des salariés qui a permis à Poitou Charentes Nature, de maintenir ses activités.

**Michel LEVASSEUR**



14 rue Jean Moulin – 86240 FONTAINE LE COMTE  
☎ 05.49.88.99.23 Courriel : [contact@pcnature.fr](mailto:contact@pcnature.fr)  
[www.poitou-charentes-nature.asso.fr](http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr)



Association Loi 1901 affiliée à France Nature Environnement, agréée au titre de l'article 40 de la Loi du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature et de l'article L.160 -1 du Code de l'Urbanisme, dans un cadre interdépartemental.



# Poitou-Charentes Nature

Union Centre Atlantique  
pour la Protection de la Nature et de l'Environnement

## Klaus WALDECK, Trésorier

Comme en 2020 et en 2021, j'ai accompagné (comme Pierrick MARION) Michel LEVASSEUR, en 2022, dans le cadre de son travail avec les salariés de PCN : Aurélie CARRIERE, Fabrice MICHEAU, Bruno FILLON (jusqu'à son licenciement en mars 2022), ainsi que Alexis FAVROUL et Candice MILLET, recrutés comme chargés de mission. J'ai continué de participer aux réunions d'équipe animées par Michel LEVASSEUR et organisées avec les salariés, souvent deux fois par mois, à Fontaine le Comte. Aurélie CARRIERE, recrutée en 2021, suite au départ de Moea LARTIGAU, assure, avec grande énergie et forte efficacité, ses multiples responsabilités de coordinatrice (notamment en lien avec LISEA et les contrats d'objectifs).

Depuis juin 2020, j'assume les fonctions du trésorier pour PCN ; je tiens à remercier Fabrice MICHEAU, notre Responsable Administratif et Financier (RAF), qui fait un énorme travail et qui a continué, en 2022, à faire bien des efforts pour me faciliter ma tâche de suivi pour les finances de PCN.

Depuis 2019, je représente PCN au sein du Collectif Inter-associatif qui avait été installé pour le recours contre l'Arrêté Inter-Préfectoral autorisant la création et l'exploitation des réserves de « substitution » portées par la Société Anonyme de l'Eau des Deux-Sèvres. En dépit de nos différentes actions juridiques, nous n'avons pas pu éviter, en 2022, que le chantier de la construction d'une deuxième « méga-bassine » démarre, dans le sous-bassin Sèvre niortaise – Mignon (à Sainte-Soline), mais le Collectif inter-associatif a, bien entendu, poursuivi son action afin de faire annuler les autorisations préfectorales.

Comme en 2020, suite à la convention établie entre FNE NA et PCN, la comptabilité de FNE NA a été saisie, en 2022, par notre RAF. En raison d'une deuxième convention qui lie notre fédération et la confédération FNE NA, le travail réalisé par l'équipe salariée de PCN, qui agit comme maître d'ouvrage délégué pour plusieurs programmes régionaux, a été de nouveau fort conséquent en 2022.

Depuis 2018, le fonctionnement de PCN a été fortement amélioré, et l'implication des associations membres et de leurs représentant-e-s est très active. En 2022, la fédération PCN a dû faire face à des difficultés liées, d'une part, à une forte baisse des rémunérations (de notre activité) concédées par l'État et, d'autre part, au changement de certaines règles appliquées, par le Conseil Régional, pour l'octroi de différentes subventions.

Ces difficultés financières nous obligent, de temps en temps, à rappeler le débat mené sur la place de Poitou Charentes Nature au sein de la confédération FNE NA. J'ai continué, en 2022, de représenter PCN au sein du Conseil d'Administration de FNE Nouvelle-Aquitaine.

Comme ces dernières années, je tiens à féliciter les salariés et les administrateurs bénévoles qui les ont accompagnés...et, d'abord, Michel Levasseur, Pierrick Marion et Daniel Gilardot...qui ont continué à s'engager avec beaucoup de sérieux.

Klaus WALDECK

14 rue Jean Moulin – 86240 FONTAINE LE COMTE  
☎ 05.49.88.99.23 Courriel : [contact@pcnature.fr](mailto:contact@pcnature.fr)  
[www.poitou-charentes-nature.asso.fr](http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr)



Poitou-Charentes  
**Nature**

Association Loi 1901 affiliée à France Nature Environnement, agréée au titre de l'article 40 de la Loi du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature et de l'article L.160 -1 du Code de l'Urbanisme, dans un cadre interdépartemental.

